



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 octobre 2016 Salle du complexe des Cordeliers

L'an deux mille seize, le 26 octobre à 20 H 30, les membres du conseil communautaire, représentant les communes adhérentes à la communauté, se sont réunis à la salle du Complexe des Cordeliers à Vic-Fezensac, conformément à la convocation qui leur avait été adressée par le Président.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Véronique COELHO, Jean-Pierre DOAT, Jean-Joseph GARCIA, Robert FRAIRET, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Alain CONCIL, Francis CAPDEVILLE, Pierre LABRIFFE, Philippe CANTAN, Armel LAFFONT, Brigitte BORDERES, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Michel VIC, Bernard LASPORTES, Jean-Luc WOLOSZYN, Robert PACHE, Daniel PERES, Michel ESPIE, Robert DUFRECHOU, Robert CAMAZZOLA, Pierre ANTONELLO, Caroline CUEILLENS, Jean-François AGUT, Andrew CAVALIERE, Philippe LAVIGNE, Francette ESCAICH, José BENTEGEAC, Béatrice NARRAN, Jean-Michel DUPEYRON, Jean-Jacques OSPITAL.

Etaient absents et/ou excusés :

Mesdames et Messieurs les délégués communautaires : Richard BARBE, Armel LAFFONT, Barbara NETO, Véronique BRANA (P. : Robert Camazzola), Marie-Thérèse CAZENAVE (P. : Caroline CUEILLENS (P. Marie-Thérèse Cazenave), Cathy BARBE, Roland DUPUY, Gérard BRUNET (P. Robert Dufréchou), Danièle ZADRO (P. : Béatrice NARRAN).

Le Président ouvre la séance en constatant que le quorum est bien atteint et énumère les différents pouvoirs et transmet les excuses des absents.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DU 26/06/2016, 12/07/2016 ET 27/07/2016

M. Dupeyron indique une erreur sur le CR du 12/07 qui indique une prise de parole de M. Ospital alors que celui est comptabilisé absent. La correction sera apportée.

M. Cavalière intervient ensuite pour faire part de son mécontentement dans la retranscription des débats qu'il souhaiterait plus détaillée. Le Président reprend ses propos en lui assurant que dans le prochain CR il sera bien mentionné que M. Cavalière demande des CR plus précis.

A l'issue de cette discussion, les trois CR proposés sont adoptés.

FINANCES : VOTE DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES 2016

Le Président confie à M. Concil, Président de la commission des Finances, la présentation des différents tableaux des budgets supplémentaires.

➤ CCAF :

Pour le budget de fonctionnement de la CCAF, il indique que la forte augmentation de la taxe foncière est due à la Maison de Santé dont l'exonération de deux ans est terminée. En section d'investissement de la CCAF, le prêt pour le site des Cordeliers a été remboursé à hauteur de 450 000 €, l'an dernier, et il reste à récupérer la TVA et des subventions dont celle du Centre de Gestion pour l'accessibilité.

➤ ZAC DE CARGET :

La question de la vente des terrains, après la signature des sous-seings privés, reste en suspens. Mme Cueillens, après avoir demandé que les documents envoyés par mail soient aussi accessibles sur table lors des réunions, fait part de ses craintes puisqu'aucun acte définitif n'est encore signé. M. Cahuzac s'interroge sur l'éventualité d'un frein qu'on ne connaîtrait pas. Le Président indique que la collectivité a poursuivi le projet en procédant à la délimitation des différentes parcelles en présence des futurs acquéreurs, dès que ceux-ci se sont manifestés. L'administration des Domaines sollicitée a rendu sa validation.

➤ SPANC :

Au-delà des chiffres, le Président propose de développer certains points concernant le SPANC un peu plus loin dans la réunion.

➤ TRANSPORT A LA DEMANDE :

Le président souligne le manque de réactivité de l'entreprise Taxis du Pays qui tarde régulièrement à transmettre ses factures et listes de trajets, ce qui oblige la collectivité à présenter un compte en déficit. Le TAD, c'est 50 000 km/an sur le territoire de la communauté de communes. Le Président indique avoir participé à plusieurs réunions sur le schéma d'accessibilité des services au public et précise donc qu'une réflexion est en cours sur la mobilité, tout en tenant compte du faible taux de densité de la population (19 hab/km²), du vieillissement croissant et de l'éloignement des services publics évalué à 32 mn sur le territoire. Il souligne également qu'il faudra revoir un transport amélioré vers les spécialistes.

Les 4 budgets supplémentaires ainsi présentés sont approuvés à l'unanimité.

FINANCES : COTISATION CDTL

Il s'agit de valider l'adhésion de la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » au Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs. La cotisation annuelle est fixée à 39 €.

La délibération dans ce sens est validée à l'unanimité.

FINANCES : AUTORISATION D'UN NOUVEAU BAIL (HORS SISA) POUR L'ACCUEIL D'UN CHIROPRACTEUR

Le praticien qui a démarché le Président, sera logé dans un bureau de 28 m² sur la base de 8,17 le m² en dehors de la salle d'attente.

Le Président rappelle que tous les anciens locataires avaient bénéficié d'une remise de loyer durant 6 mois. Le conseil communautaire est favorable à cette exonération.

M. Lasportes interroge le Président sur les imperfections de la MSP déjà évoquées par le Dr Brunet. Le Président indique que la procédure engagée suit son cours et se trouve en référé. Un expert a été nommé mais ses conclusions ne sont pas connues à ce jour. Des devis complémentaires ont été demandés. Il propose d'organiser une réunion d'information sur ce sujet tout en précisant les travaux litigieux, à savoir : boursoufflures sur certains sols, porte endommagée, banque d'accueil abîmée ... Une remise à niveau de ces imperfections est nécessaire, un appel à candidature est en cours.

TOURISME : CREATION D'UN OT COMMUNAUTAIRE ET PRESENTATION DU PROJET DE STATUTS POUR ADOPTION

M. Dupeyron prend la parole et fait part de sa surprise quant au changement de direction puisqu'à la réunion de Caillavet, le choix portait sur un OT de Pays et maintenant il semblerait qu'un OT communautaire soit proposé. Il s'interroge sur l'opportunité d'OT plus restrictif et demande si cette situation n'est pas la conséquence du choix du Grand Armagnac lu dans la Presse.

Le président rappelle à l'assemblée qu'en janvier dernier, les communautés de communes du Pays d'Armagnac ont abondé un coût supplémentaire de 0,50 c/hab en fonctionnement pour la promotion du tourisme sur le territoire et qu'à l'époque, lors des débats, son point de vue avait été interprété et transformé en opposition au projet. Or, « D'Artagnan en Fezensac » ne s'est pas opposée à la création d'un office de Pays s'il était possible de conserver la gestion du personnel au regard de l'importance des manifestations vicieuses. Mais c'était sans compter sur les positions de M. Dubrac d'une part et sur la possibilité pour Cazaubon qu'un office thermal soit exonéré d'appartenir à un office de Pays, d'autre part ; et cela d'autant plus que ce dernier représente le tiers de la taxe de séjour du département. Force a été de constater l'échec du projet compte tenu des exigences du maire de Condom, non reprises par l'OT de cazaubon, de vouloir sur sa commune le siège de l'OT de Pays et sachant par ailleurs que le financement de l'OT de la Ténarèze est de l'ordre de 22 €/hab.

En conclusion, le PETR aura pour mission de coordonner les 4 offices de tourisme du territoire du Pays d'Armagnac selon les orientations principales choisies : l'itinérance, l'œno-tourisme, les animations territoriales.

M. Cahuzac regrette de ne pas avoir eu d'échanges depuis la réunion du mois de juillet. Le Président souligne la nécessité d'une coordination avec le CDTL qui n'avait pas été directement associé lors des discussions sur le projet d'un office de Pays.

Mme Arque insiste sur l'opportunité de mettre en avant la « Destination Gers » et de la décliner en fonction des différents Pays du département.

Le Président à l'issue de cette discussion propose le vote de la délibération, elle est acceptée à l'unanimité.

Les échanges reprennent sur la mise en place d'un service ADS au niveau du PETR. M. Dufréchou souhaite garder cet esprit de coordination au niveau du Pays et constate que si l'on avance moins vite que prévu, c'est tout de même dans le bon sens. M. Doat fait le constat amer de cet échec sur l'OT de Pays et rend les ego de chacun responsable de celui-ci. M. Espié insiste sur le côté financier et remarque que les bases imposées la Ténarèze sont impossible à suivre. Mme Ménal avoue aujourd'hui ne plus croire en la fusion des 4 communautés de communes, la situation a changé en six mois, perte de temps et d'argent ... mais elle insiste sur la nécessité d'un service au PETR. M. Vic signale l'envoi de mails de M. Dubrac. Le Président confirme alors que ce service sera créé avec l'appui du service instructeur de la mairie d'Eauze et éventuellement de la Ténarèze. Il faut d'abord prévoir l'achat du logiciel et de la licence correspondante évalué à 2,65 €/hab. M. Cahuzac s'interroge sur l'opportunité d'un plan B avec le Val d'Adour. Le Président précise qu'il est prévu que les 5 communes du Grand Armagnac reviennent. M. Espié indique que le service technique de la commune de Vic dispose du logiciel et que deux agents font fonctionner le service. Il propose l'appui technique de ces derniers pour la mise en route du service au niveau du PETR. M. Lasportes estime qu'une telle mission supporterait l'embauche de deux agents. C'est bien ce qui est prévu au tableau des emplois du Pays, lui précise le Président. M. Dufréchou conclut la discussion en remarquant que l'inconnu reste le nombre de dossiers à traiter.

SPANC : DELIBERATION EN FAVEUR DE M. ABEILLE

Le Président explique le déroulé de cette affaire. En résumé, il s'agit d'une construction neuve qui avait fait appel à la SAUR pour l'installation adéquate de son système d'assainissement. A la construction, il s'est avéré que la SAUR avait fournis une mauvaise appréciation et que ses préconisations n'étaient pas correctes. De plus, l'intéressé s'est retourné contre la communauté de communes au moment même où nous changions de prestataire. A la suite des mises en garde de l'entrepreneur, l'installation devait faire l'objet d'un surcoût de 1 700 € pour être conforme. Pour éviter tout litige (le seul depuis que la communauté de communes exerce cette compétence), le Président propose que ce soit la collectivité qui supporte ce surcoût.

La délibération ainsi libellée est validée à l'unanimité.

SPANC : TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPANC A TRIGONE ET DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COLLECTIVITE ET DE SON SUPPLEANT

La compétence du SPANC peut rester à la communauté de communes ou être déléguée. Le Président précise que les communes de Bezolles et de Mourède étaient rattachées au SPANC de Valence qui est en passe d'être dissout, et être repris par TRIGONE. Le Président souhaite profiter de cette occasion pour proposer au conseil communautaire de rallier TRIGONE ce qui ferait suite à la décision prise il y a un an du choix de la collectivité de travailler à bons de commande avec Trigone pour la durée limitée d'une année.

En résumé, deux possibilités s'offrent à la communauté de communes :

- soit la collectivité assure cette compétence et lance un marché public,

- soit la collectivité décide de déléguer cette compétence à Trigone pour un réel appui technique.

M. Cahuzac prend la parole et fait part à l'assemblée de son expérience concernant un dossier «point noir » sur sa commune. Il estime qu'il y a une appréciation et une instruction différente de celles de le SAUR avec Trigone dont la responsable technique exige désormais une étude de sol à la charge du propriétaire. Fort de cette expérience, il souhaiterait une rencontre avec les élus et Trigone. Il estime que l'EPCI ne sera pas prêt pour 2017.

Le Président lui explique qu'il y a confusion avec le cahier des charges du zonage pour lequel désormais l'étude de sols est légalement obligatoire dans le cadre des réhabilitations et du neuf. En ce qui concerne les dossiers classés « points noirs », c'est l'Agence de l'Eau qui les subventionne selon une régularité technique dûment vérifiée. Face à l'insistance de M. Cahuzac pour ajourner cette délibération, le Président donne la parole à M. Dufréchou qui replace la décision à prendre dans son contexte et précise que les études de sols ne doivent pas être un enjeu puisqu'il s'agit d'une disposition réglementaire. Le Président propose alors de voter, la délibération est adoptée moins une abstention.

Vient ensuite la désignation du représentant de « D'Artagnan en Fezensac » au syndicat mixte de Trigone et son suppléant. Le Président et M. Cahuzac étant tous les deux candidats au poste de titulaire, le vote à bulletin secret est nécessaire.

Résultat :

Frairet : 22, Cahuzac : 15, Blancs ou nuls : 4.

Donc Titulaire : Robert Frairet, Suppléant : Philippe Cahuzac

SICTOM : PRISE DE COMPETENCE TEOM

Le conseil communautaire se prononce favorablement, les délégués communaux actuels resteront les délégués communautaires jusqu'à la fin du mandat.

LUPIAC : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA REFECTION DE LA PLACE D'ARTAGNAN

Le Président rappelle que la commune de Lupiac a déposé, auprès de la communauté de communes, un dossier de demande de financement de la place D'Artagnan en Fezensac pour un montant 30 000 € et demande à Mme Thieux Louit de présenter sa demande.

Elle indique alors qu'il y a peu de changement par rapport au dernier plan de financement diffusé, elle note cependant une diminution du FRI et du LEADER mais il faut rajouter de nouvelles participations notamment du mécénat sur la plantation des arbres de la place (soit 1 000 €/arbre) et le financement participatif (à ce jour 19 200 €). Elle parle de la réussite de la Route Européenne et prévoit de lancer les appels d'offres en novembre. Avant de demander aux représentants de Lupiac de quitter la séance, il la met en garde sur l'importance des certitudes de financements.

Le débat se poursuit, Mme Méral s'exprime très favorablement sur l'attractivité touristique d'un tel projet, ses potentialités au travers des circuits, des visites. Elle souhaite féliciter Mme le Maire pour « son esprit démerdard ».

Mme Thieux Louit et M. Cornu quittent la salle.

A huis clos, le Président donne lecture de la délibération et indique que sa volonté était que celle-ci soit la plus objective possible. Il insiste sur le fait que la participation de la communauté de communes n'est pas un élément facilitateur. Dans le cas

présent, il s'agit d'une participation volontaire. Il signale également que sur le territoire de « D'Artagnan en Fezensac », il existe des manifestations dont la fréquentation est aussi remarquable notamment à Riguepeu et Saint Arailles. Il précise être intervenu à plusieurs reprises en faveur de ce dossier notamment au niveau du Fonds d'investissement pour une aide à hauteur de 75 000 €.

M. Cantan s'étonne du montant demandé, il se souvenait d'un précédent conseil communautaire au cours duquel le montant demandé était de l'ordre de 8 000 €.

Le Président lui répond que les objectifs ont été revus à la hausse et que les fonds n'ont pas été maintenus. M. Lasportes regrette ces désengagements. M. Cahuzac trouve qu'il s'agit d'un beau plan de financement. M. Antonello se demande si ce type de participation est autorisé par les statuts de « D'Artagnan en Fezensac ». Mme Arqué pose le problème du précédent par rapport à de futures demandes.

Sans autre interventions, le Président propose le vote à bulletins secrets.

Résultats :

OUI : 20, NON : 16, Blancs ou nuls : 4.

A l'issue du vote, M. Espié indique qu'il pourrait lui demander une participation pour la place de Vic-Fezensac. Le Président rappelle que le vote du conseil communautaire est ce qu'il est et qu'il ne s'est pas déroulé sous la contrainte mais plus précisément à bulletin secret. Il lui rappelle qu'une majorité s'est dégagée et que toute interprétation d'une décision des membres du conseil communautaire serait regrettable, chacun étant responsable de son choix.

QUESTIONS DIVERSES

M. Lasportes demande si une étude environnementale et paysagère ne serait pas utile pour le parking de Cauderon. Le Président approuve. M. Cahuzac recommande « Arbres et Paysages 32 » avec lesquels Mme Arqué indique avoir une expérience positive.

La séance est levée vers 23 h 15.